

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2026

---

VISANT À OFFRIR DES RÉPONSES IMMÉDIATES AUX PHÉNOMÈNES TROUBLANT L'ORDRE PUBLIC, LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DE NOS CONCITOYENS - (N° 2850)

Adopté

N° CL688

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Caure, rapporteur et M. Albertini, rapporteur

-----

### ARTICLE 3 QUATER

À l'alinéa 6, supprimer le mot :

« minimales ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.